COMMUNE D'EPAGNY
METZ-TESSY
(Haute-Savoie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
- en exercice..... 33
- présents..... 24
- absents..... 09
- votants 28
- procurations..... 04

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa :
télétransmission en Préfecture le :
20/07/2022
publication en ligne le :
20/07/2022
DAVIET Roland, Maire.

Le 12 juillet 2022 à 18h30, le Conseil Municipal d'Epagny Metz-Tessy, dûment convoqué le 5 juillet 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle d'animation, sise 15 rue de la Grenette, sous la présidence de Monsieur Roland DAVIET, Maire d'Epagny Metz-Tessy.

PRÉSENTS : Tous les Conseillers sauf M. Christophe AKELIAN, Mme Laurence BACINO, M. Jean-Philippe BOIS, Mme Sylvie CATALANO, M. Christian COCKENPOT, Mme Martine COUTAZ, Mme Célia DE LA CHAPELLE, M. Jean-Marc LOUCHE et Mme Carole ORTOLLAND, absents et excusés.

Mme Sylvie CATALANO a donné procuration à Mme Murielle BURDET.
M. Christian COCKENPOT a donné procuration à Mme Laurence ROBERT.
Mme Martine COUTAZ a donné procuration à Mme Juliette LAZZERINI.
M. Jean-Marc LOUCHE a donné procuration à M. Michel MARGUIGNOT.
Mme Laurence ROBERT a été désignée secrétaire de séance.

- O B J E T -

2022 / 70 **Commune d'Epagny Metz-Tessy / ENEDIS : servitude de passage en souterrain du réseau électrique sur les parcelles communales cadastrées AB 278 et 279 sises Route de Chez Levet :**

Monsieur le Maire Adjoint expose ;

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, la société ENEDIS sollicite la constitution, à son profit, d'une servitude pour le passage en souterrain du réseau électrique sur les parcelles communales cadastrées AB 278 et 279 sises Route de chez Levet.

Caractéristiques de la servitude :

- Emprise de la servitude : bande de 1 mètre de large.
- Objet de la servitude : passage d'une canalisation souterraine et ses accessoires sur une longueur totale d'environ 17 mètres.
- Conditions de la servitude :
  La Commune conserve la propriété et la jouissance de la parcelle.
  La commune, en sa qualité de propriétaire, s'oblige, tant pour lui-même que pour son locataire éventuel, à s'abstenir de tout fait de nature à nuire au bon fonctionnement et à la conservation des ouvrages et à n'entreprendre aucune opération de construction, de plantation ou d'exploitation qui soit susceptible d'endommager les ouvrages.
  ENEDIS prendra en charge tous les dommages accidentels directs et indirects qui résulteraient de son occupation et/ou de ses interventions, causés par son fait ou par ses installations.
- Indemnité : à titre de compensation forfaitaire et définitive des préjudices spéciaux de toute nature résultant de l'exercice des droits qui lui sont reconnus, ENEDIS s'engage à verser à la commune une indemnité de 34 €.
- Durée : la servitude est conclue pour la durée desdits ouvrages et de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants ou le cas échéant, une emprise moindre.

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DELI2022-70-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DÉCIDE de constituer, au profit d'ENEDIS, une servitude pour le passage en souterrain du réseau électrique tel que figuré au plan ci-annexé (annexe 1) sur les parcelles communales cadastrées AB 278 et 279, sises Route de Chez Levet.

DÉCIDE que ladite servitude donne lieu au versement d'une indemnité de 34 € qu'ENEDIS s'engage à verser lors de l'établissement de l'acte notarié.

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée (annexe 2) à intervenir entre la commune d'Epagny Metz-Tessy et ENEDIS.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention susvisée ainsi que l'acte notarié correspondant, les frais dudit acte restant à la charge d'ENEDIS.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,

MAIRIE EPAGNY METZ-TESSY 74

Roland DAVIET.

Le secrétaire de séance,

Laurence ROBERT.

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20220712-DEL-120722-70-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022